



Ref : CA2016/113

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE D'AMORTISSEMENT APPLICABLE
À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 SUITE À CHANGEMENT DE PLAN COMPTABLE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, L.954-2, R.719-52 à R.719-112,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé de Marie-Thérèse Robillard, Adjointe à l'Agent comptable,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE d'approuver à la politique d'amortissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à changement de plan comptable, selon document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 novembre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 01/12/2016